

CONSEIL MUNICIPAL DE LA MOTTE DU CAIRE**Séance du 26 juin 2019 à 18 h 00*****Compte rendu sommaire***

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Séance du mercredi 26 juin 2019

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-six juin à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MASSOT

Nombre de **conseillers en exercice** : 15 **Présents** : 9 **Absents** : 6 **Votants** : 10

Présents : Carlos BAPTISTA, Joseph CLARES, John ENTRESSANGLE, Jérôme FRANCOU, Sandrine GINIER, Nadine MARTIN, Patrick MASSOT, Patrick MEYERE, Roland REYSZ.

Absents excusés et représentés : Jean-François SABOUL par Carlos BAPTISTA.

Absents : Yves BOUCHET, Holger GIERSCH, Rebecca MARIT, André MOSCADELLI, Stéphane RODRIGUEZ,

Monsieur Jérôme FRANCOU a été élu secrétaire de séance.

Le Conseil municipal**1- Subventions aux associations 2019**

Monsieur le maire présente les propositions de subvention à attribuer aux différentes associations de la commune pour l'année 2019. Il soumet le tableau suivant à l'approbation du conseil municipal :

ASSOCIATION	PROPOSITION DE SUBVENTION
Comité des fêtes	7 700 €
FRJEP (foyer rural)	6 000 €
FRJEP (subvention exceptionnelle)	3 000 €
FRJEP (subvention marché de Noël)	1 000 €
Coopérative scolaire	500 €
Coopérative scolaire (dotation fête de Noël)	450 €
CLSH Leï Cigalouns	6 500 €
Société de chasse la perdrix	500 €
Amicale des sapeurs pompiers	300 €
Croix rouge française (antenne de Sisteron)	200 €
FNACA	450 €
Les restos du coeur	350 €
Club du Grand Vallon	1 000 €
Bouchons d'amour	100 €
Foyer socio-éducatif du Collège Marcel Massot	300 €
Association sportive du collège Marcel Massot	300 €
TOTAL	28 650 €

A la majorité (1 abstention), le conseil municipal approuve l'attribution des subventions aux associations pour l'année 2019 selon le tableau détaillé présenté ci-dessus.

2- Admission en non-valeur de titres de recette

Sur proposition du trésorier, monsieur le maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu de procéder à l'admission en non-valeur des produits irrécouvrables relevant du budget eau et assainissement pour la période de 2015 à 2017 et pour un montant total de 1 216.04 €.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve les admissions en non-valeur de titre de recettes des produits ci-dessus désignés.

3- Informations diverses

Monsieur le maire rappelle le recensement des besoins pour 2020, sollicité par le syndicat d'électrification (SDE04), en matière de travaux d'électrification. Après rappel des dernières

opérations réalisées et l'avis des délégués auprès de ce syndicat, aucun nouveau programme n'est envisagé.

Monsieur le maire informe les conseillers de l'organisation d'une formation par l'association des communes forestières intitulée "gestion et réglementation de la voirie forestière communale : rôle des élus", le 11 juillet prochain à Digne-les-Bains.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 18h45.

A LA MOTTE DU CAIRE, le 10 septembre 2019

Le Maire,
Patrick MASSOT

